



BULLETIN DE SESSION Décembre 2018

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,

Les élections fédérales auront lieu dans moins d'une année. Le Parlement se renouvellera et rajeunira un peu. Certains politiciens et politiciennes qui seront élus l'an prochain souhaiteront vraisemblablement que l'ajustement démocratique des intérêts et le lobbying soient réglementés de manière moderne et professionnelle.

La Société suisse de Public Affairs SSPA regrette que durant la législature en cours seule une mini-solution ait été trouvée pour assurer un fonctionnement démocratique et transparent du Parlement fédéral.

Après deux années de discussion sur la transparence et la professionnalisation de la représentation des intérêts au Parlement, la montagne a accouché d'une souris : la majorité de la Commission des institutions politiques du

Conseil des Etats propose le minimum de ce qui avait été initialement demandé.

Dans cette lettre d'information la SSPA vous expose comment elle interprète cette situation.

N'oubliez pas de réserver la date de notre traditionnelle manifestation de session, mardi 4 décembre 2018. Chaque deuxième mardi de la session parlementaire nous vous invitons à midi pour l'événement SSPA : une intervention sur l'actualité la plus récente et un débat en présence de parlementaires fédéraux. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer nombreux !

Bien à vous

Votre SSPA

Stefan Kilchenmann
Président

Reto Wiesli
Vice-président

Fabio Corti
Trésorier

Christophe Hans
Membre du comité

Urs Martin
Membre du comité

Bettina Mutter
Membre du comité

Felix Schneuwly
Membre du comité

Sacra Tomisawa
Membre du comité

Robert P. Hilty
Membre du comité /
secrétaire général

Statu quo et un tout petit pas vers la transparence

Le résultat des travaux de la CIP-CE peut être résumé en deux points : rien ne change sur le fond, mais un très petit pas est fait vers un peu plus de transparence. Cela dit, la réglementation proposée par la majorité de la commission est lacunaire et déséquilibrée.

Le principe selon lequel chaque parlementaire – et non pas le Parlement dans son ensemble – est responsable des autorisations d'accès au Palais fédéral, ne change pas. Cette réglementation n'est cependant pas conforme à la décision initiale du Parlement.

Le registre SSPA semble pourtant faire école, quoique lentement. Le Conseil des Etats discutera au moins d'une solution améliorant légèrement les règles d'accès des représentantes et représentants (externes) d'intérêts au Palais fédéral : les détenteurs d'un badge d'accès permanent devraient rendre publics leur employeur et leurs mandats et ces informations devraient figurer dans un registre accessible au public.

Aujourd'hui déjà, les membres de la SSPA sont inscrits dans un tel registre qui peut être consulté à l'adresse internet : <http://www.public-affairs.ch/fr/a-propos-de-nous/membres>.

Une autre règle figurant dans le rapport de la commission nous paraît également judicieuse et importante : les avocats agissant comme lobbyistes mandatés seraient également contraints d'annoncer publiquement les intérêts qu'ils représentent. Ce principe devrait être concrétisé dans les dispositions d'exécution.

Projet lacunaire et mal abouti

La SSPA admet que la CIP-CE refuse de restreindre les droits individuels des parlementaires. Dans le régime actuel, ces derniers peuvent attribuer à chaque fois deux badges individuels à des membres de leur famille, des collaborateurs ou des représentants d'intérêts, donc à des personnes de leur choix. L'argument le plus souvent avancé, à savoir que ce

système permet le mieux contrôler les personnes circulant au Palais fédéral, est certes compréhensible, mais il n'est pas suffisant comme chacun peut s'en rendre compte durant les semaines de session : la nouvelle réglementation n'apporte aucune transparence concernant les hôtes journaliers dont le badge n'est pas personnalisé. Et on ne sait absolument pas qui parmi les autres personnes présentes* est mandaté pour défendre des intérêts et qui ne l'est pas.

En conclusion, nous constatons : la proposition actuelle, qui sera soumise au plénum du Conseil des Etats, est une réaction au refus unanime des partis, entreprises, associations et personnes individuelles de la proposition de réduire de moitié le nombre de badges personnels à disposition pour autoriser l'accès des représentants d'intérêts.

D'où l'évidence : si la commission avait proposé d'emblée – et indépendamment de l'existence d'éventuels « badges de parrainage » pour les hôtes personnels – de créer un registre public et une réglementation d'accès pour tous les représentants d'intérêts, le résultat de la consultation aurait peut-être été différent.

Les deux **propositions de minorités** de la commission ne modifient pas la situation de départ :

1. Minorité 1 : la proposition donnant à la seule délégation administrative du Parlement la compétence de décider de l'accès de lobbyistes est contraire aux principes démocratiques les plus élémentaires. De plus, on ne sait pas exactement selon quels critères la délégation ferait ses choix. Il faut donc mettre en place une réglementation d'enregistrement et d'accès précise et fondée sur une loi.
2. La seconde proposition, selon laquelle les représentants d'intérêts s'enregistrent « eux-mêmes » (cf. rapport de la commission) et bénéficient d'un accès pour une session, nous laisse perplexes. De quelle manière ce procédé améliorerait-il la situation actuelle ? Nous ne voyons pas quel progrès apporterait l'application de cette idée.

*Aperçu statistique

On entend de plus en plus souvent l'affirmation selon laquelle une réglementation officielle pourrait entraîner la présence d'un trop grand nombre de représentants d'intérêts au Palais fédéral. Pour y répondre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la statistique des personnes disposant d'une carte d'accès permanent au Parlement (état septembre 2017; cf. rapport de la commission) :

On compte exactement **379 représentantes et représentants d'intérêts** (selon art. 69 al. 2 LParl) alors que **les autres personnes bénéficiant d'un accès sont au nombre de 2205 (!)**, soit d'anciens parlementaires (431), des collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale (767), des services du Parlement (362), de la SSR (147), de la Galerie des Alpes (18), des journalistes (323), des collaboratrices et collaborateurs des groupes parlementaires, de la CGC et des représentants des cantons (21).

D'où l'évidence : il serait urgent de définir une réglementation publique et transparente pour le petit groupe bien défini de lobbyistes qui défendent des intérêts démocratiquement légitimés au Parlement. Cette réglementation déchargerait les parlementaires et permettrait au public d'être informé. En effet, c'est grâce à l'ouverture et à la transparence que l'ajustement des intérêts de la société civile, de l'économie et du Parlement devient un élément central de la démocratie (d'une démocratie exemplaire !). Nous jouons un rôle important de concert avec vous, Mesdames et Messieurs les Parlementaires !



Photo: Services du Parlement, 3003 Berne

Le modèle SSPA est efficace

La SSPA et ses membres appliquent un modèle de transparence simple, pratique et efficace.

La SSPA pratique un système autorégulateur qui garantit la transparence nécessaire du processus démocratique d'ajustement des intérêts au Parlement.

<http://www.public-affairs.ch/fr/commission-de-deontologie/code-de-deontologie>

Ce système peut servir de modèle à une future réglementation officielle. Le Conseil des Etats a le pouvoir d'améliorer la proposition de la CIP-CE.

Nous vous remercions de votre engagement et de votre soutien. Nous restons volontiers votre interlocuteur privilégié également dans cette affaire.

2019 : les vingt ans de la SSPA

La Société suisse de Public Affairs célèbre en 2019 son 20^e anniversaire. Nous ne manquerons pas de vous inviter lors d'une manifestation de session à une petite fête d'anniversaire. Nous marquerons cet événement par une manifestation de deux jours qui aura lieu à Interlaken en automne. Les détails suivront au début de l'an prochain.

Qui sommes-nous ?

La SSPA est l'association des représentantes et représentants d'intérêts et lobbyistes professionnels. Unique organisation de ce genre en Suisse, la SSPA veille à une autorégulation efficace : nos membres sont tenus d'appliquer des règles de transparence parfaitement claires. Basée sur ce principe, une réglementation d'accès officielle permettrait de vérifier quel représentant d'intérêts entre au Palais fédéral et quel mandat il assume.

Nos manifestations

2018

Nous avons le plaisir de vous inviter à la manifestation SSPA de la **session d'hiver** sur le thème :

« Quel remède contre l'augmentation des coûts de la santé ? »

mardi 4 décembre 2018

12h30 à 14h30

Hôtel Bellevue Palace, Berne

L'augmentation des coûts de la santé reste un thème brûlant de l'actualité politique. Doit-on s'inquiéter d'une facture globale d'environ 80 milliards de francs ou faut-il mettre la faute uniquement sur les primes d'assurance maladie d'environ 30 milliards de francs ? N'y-a-t-il pas discripance entre ces comptes d'apothicaire et la qualité des soins ? Quel est le meilleur moyen pour améliorer le rapport qualité-prix : plus d'économie planifiée ou plus de concurrence ?

Exposé d'introduction (13h15)

« Quel remède contre l'augmentation des coûts de la santé ? »

Pascal Strupler, directeur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP

Participants au podium (13h35 – 14h30)

- **Heinz Brand**, conseiller national UDC GR
- **Yvonne Gilli**, membre du comité central de la FMH
- **Barbara Gysi**, conseillère nationale PS SG
- **Pierre-Alain Schnegg**, directeur de la santé publique BE

Modération

- **Felix Schneuwly**, membre du comité SSPA

Nous nous réjouissons de **votre inscription d'ici le 3 décembre 2018** sur :

<http://www.public-affairs.ch/fr/manifestations/manifestation-sspa-session-dhiver-2018-12-04>

2019 (Save the date)

Voyage d'études SSPA à Londres

23 – 26 janvier 2019

Détails et inscription :

<http://www.public-affairs.ch/de/termine/spag-studien-reise-london-2019-01-23>

Manifestation de la session de printemps

12 mars 2019

12h30 – 14h30

Nouveaux membres

(au 27.11.2018)

Dominik Banny, Syngenta
Verena Vonarburg Burkhardt, Ringier AG
Ivana Sambo, Swisscom AG
Christian Favre, Canton de Fribourg
Natasja Sommer, JT International AG
Markus Caminada, Zur Rose Suisse AG
Christof Kaufmann, Swiss Olympic
Simon Thiriet, ED BS
Gregory Nöthiger, Dr. Borer Consulting
Pascal Nussbaum, SwissHoldings

Lien sur la liste de nos membres :

<http://www.public-affairs.ch/fr/a-propos-de-nous/membres>